

CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS PTZ
RIVES de SOULA TR1 – ZAC de SOULA à MACOURIA
Travaux de VRD

1. Pouvoir Adjudicateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU Cedex
Téléphone : 0594 32 10 34
Télécopie : 0594 32 29 95

2. Procédure de passation

Marché à procédure adaptée (MAPA).

L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire en application des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics.

3. Objet de la consultation

Réalisation des travaux de VRD relatifs à la construction de 23 maisons jumelées PTZ de type R+1 dans la ZAC de SOULA (sous-secteur des Rives TR1) à MACOURIA. Cette opération est répartie sur trois îlots distincts.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation et sont répartis en deux (2) lots qui seront traités par marchés distincts :

- Lot n°1 : Terrassements Préliminaires
- Lot n°2 : Voirie, Assainissement EU / EP, Réseaux souples et clôture

A noter que le lot 1 a déjà fait l'objet d'un appel d'offres antérieur.

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Les offres variables sont strictement interdites.

4. Variantes – Options

Le marché est ouvert aux variantes.

5. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est de 4 mois y compris période de préparation de 1 mois.

6. Date prévisionnelle de début des travaux

1er trimestre 2018.

7. Justificatifs à produire / conditions de participation

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

Niveau spécifique minimal exigé : tel que mentionné dans le Règlement de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

8. Critères de jugement

L'acheteur retiendra l'offre jugée économiquement la plus avantageuse après jugement en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

1. Valeur technique (capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) ; pondération : 50%
2. Prix ; pondération : 50%

9. Modalités de financement / paiement

Voir documents de la Consultation

10. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appel d'offres

Le dossier de consultation est disponible :

. sous forme électronique, sur le site <http://simko973.e-marchespublics.com> après inscription sur cette plate-forme de dématérialisation,

. sur support papier remis contre paiement d'une valeur de cinquante (50) euros par dossier pour frais de reprographie, par chèque libellé au nom de la S.IM.KO. Ces documents sont à retirer à l'adresse ci-dessous :

ATP (Atelier technique de projets)
Mont Lucas 1 BAT G – RDC - 97300 CAYENNE
Téléphone: 0594 38 33 28 - Portable : 0694 26 41 24

Les réservations pourront être réalisées dès parution du présent avis en adressant une demande à ATP au 0594 38 33 28 ou par mail à atel.tech.pro@wanadoo.fr . Tout retrait de dossier devra avoir fait l'objet d'une commande écrite. Tous frais éventuels d'envoi de dossier seront à la charge du candidat.

11. Date limite de réception des offres

Jeudi 02 novembre 2017 à 12 heures.

12. Adresse où les offres doivent être transmises (uniquement sur support papier) :

Monsieur le Directeur Général
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU Cedex

13. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

14. Renseignements d'ordre administratif

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU Cedex
Téléphone : 0594 32 10 34 - Télécopie : 0594 32 29 95

15. Renseignements d'ordre technique

GTI
35, avenue Léopold Héder
97300 CAYENNE
Téléphone : 0594 35 18 10 - Télécopie : 0594 35 18 53

16. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Cayenne – 7, avenue du Général de Gaulle – 97300 CAYENNE – Téléphone : 05 94 29 76 30.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

17. Organes de publication

. JAL France Guyane
. Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
. Site internet www.simko.fr

18. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion

Jeudi 21 septembre 2017